PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DES MASKOUTAINS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 3 novembre à 19 h à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand.

Messieurs les conseillers Kevin Baillargeon, Michael Bazinet, Claude Vadnais et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présent Monsieur Sylvain Laplante, directeur général.

ORDRE DU JOUR

1. PRÉAMBULE
- **1.1.** Ouverture de la séance
- **1.2.** Lecture et adoption de l'ordre du jour
- **1.3.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2026

2. PÉRIODE DE QUESTION

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT
- **3.1.** Adoption des comptes payés
- **3.2.** Adoption des comptes à payer
- **3.3.** Offre de service pour le réaménagement du nouveau bâtiment municipal
- **3.4.** Confirmation d'embauche - Julie Poirier
- **3.5.** Dépôt du calendrier des séances du conseil de 2027
- **3.6.** Fermeture du bureau municipal pendant le congé des fêtes
- **3.7.** Renouvellement des contrats d'assurances 2027
- **3.8.** Offre de service - MUNIA
- **3.9.** Renouvellement 2027 - Adhésion FQM
- **3.10.** Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses 2026
- **3.11.** Affichage d'un poste de directeur des travaux publics
- **3.12.** Contribution financière au Comité du Parc 0-5 ans Ramsey pour l'organisation d'un 5 à 7
- **3.13.** Demande d'orientation projet éolien
- **3.14.** Démarches auprès du MAMH pour l'augmentation du cautionnement du Centre de loisirs de Saint-Liboire

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5. TRANSPORT ROUTIER
- **5.1.** Fin des travaux du 7ième rang
- **5.2.** Autorisation de droit de passage - Club 3 et 4 roues compté Johnson inc. - Saison 2026-2027
- **5.3.** Octroi du contrat pour le ponceau de la rue Lacroix - Grand cours d'eau, branche ouest

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
- **6.1.** Inscription formation de traitement d'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution - Sébastien Rosa
- **6.2.** Achat de produits chimiques - Traitement de l'eau potable

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- **7.1.** PIIA-03-10 : 157 Saint-Patrice - Lot 1 346 242
- **7.2.** PIIA-04-10 : 186 Saint-Patrice - Lot 1 346 201
- **7.3.** Autorisation d'une demande de démolition pour l'immeuble situé au 56-58 rue Saint-Patrice - lot 5 798 647

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. Autorisation feu d'artifice - Fête d'hiver 2027

8.2. Appui à la grande semaine des tout-petits (GSTP)

8.3. Autorisation d'une dépense de 300 $ pour l'achat de prix dans le cadre du concours de dessin du service de garde de l'école Henri-Bachand, parrainé par le comité CCR

9. DIVERS

10. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

12. CORRESPONDANCES

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. PRÉAMBULE

1.1. Ouverture de la séance

1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2026-11-304

Il est proposé par Madame Martine Bachand, appuyé par Monsieur Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant le point *5.3 Octroi du contrat pour le ponceau de la rue Lacroix - Grand cours d'eau, branche ouest* et en reportant le point *8.1. Autorisation feu d'artifice - Fête d'hiver 2027.*

1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2026

2026-11-305

Il est proposé par Monsieur Serge Desjardins, appuyé par Monsieur Kevin Baillargeon et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2026 soit adopté tel que soumis.

2. PÉRIODE DE QUESTION

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1. Adoption des comptes payés

2026-11-306

Il est proposé par Monsieur Claude Vadnais, appuyé par Monsieur Michael Bazinet et résolu d'adopter la liste des comptes payés du mois d'octobre 2026 totalisant la somme de 170 648,72 $, en plus des salaires versés au montant de 70 677,13 $ et d'en ratifier le paiement.

La liste complète est jointe en annexe 1

3.2. Adoption des comptes à payer

2026-11-307

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Kevin Baillargeon, appuyé par Madame Marie-Josée Deaudelin et résolu d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 244 187,28 $ et d'autoriser le paiement à même le fonds général d'administration.

La liste complète est jointe en annexe 2

3.3. Offre de service pour le réaménagement du nouveau bâtiment municipal

2026-11-308

Considérant que la Municipalité souhaite réaménager le nouveau bâtiment municipal et y apporter les adaptations nécessaires afin d'en faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite;

Considérant qu'une offre de service a été reçue de la firme JCA au montant de 8 400 $, plus les taxes applicables;

Considérant que cette offre comprend le relevé et la mise en plan, la préparation des esquisses ainsi que la réalisation des plans et des documents nécessaires à l'obtention du permis de construction;

Considérant que le conseil municipal juge opportun de retenir les services de JCA pour la réalisation de ces travaux professionnels;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Kevin Baillargeon, appuyé par Monsieur Michael Bazinet et résolu d'accepter l'offre de service de JCA au montant de 8 400 $, plus les taxes applicables, pour le réaménagement du nouveau bâtiment municipal situé au 1840 rang Saint-Édouard.

3.4. Confirmation d'embauche - Julie Poirier

2026-11-309

Considérant que la période de probation prévue au contrat a pris fin le 20 octobre;

Considérant que la direction générale juge que Madame Julie Poirier a rempli pleinement les exigences du poste durant la période de probation et recommande sa confirmation à ce poste de façon permanente ;

En conséquence, il est proposé par Madame Martine Bachand, appuyé par Monsieur Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de confirmer l'embauche de Madame Julie Poirier au poste d'adjointe administrative à la réception.

3.5. Dépôt du calendrier des séances du conseil de 2027

2026-11-310

Considérant que l'article 148 du Code municipal prévoir que le conseil municipal doit établie, avant le début de chaque année, le calendrier des séances ordinaires du conseil qui seront tenues au cours de l'année à venir;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Madame Martine Bachand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que les séances débuteront à 19h00 à la Salle du Conseil de l'Hôtel de ville, située au 151, rue Gabriel suite 102 à Saint-Liboire;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026:

Mardi 12 janvier 2027

Mardi 2 février 2027

Mardi 2 mars 2027

Mardi 6 avril 2027

Mardi 4 mai 2027

Mardi 1er juin 2027

Mardi 6 juillet 2027

Mardi 3 août 2027

Mardi 7 septembre 2027

Mardi 5 octobre 2027

Mardi 2 novembre 2027

Mardi 7 décembre 2027

3.6. Fermeture du bureau municipal pendant le congé des fêtes

2026-11-311

Considérant que la tradition veut que le bureau municipal soit fermé durant la période des Fêtes afin de permettre aux employés de bénéficier d'un congé bien mérité ;

Considérant que la période visée est généralement marquée par une baisse importante des activités administratives et des demandes du public ;

Considérant que la municipalité souhaite aviser à l'avance les citoyens et partenaires de cette fermeture temporaire ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Kevin Baillargeon, appuyé par Madame Marie-Josée Deaudelin et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes, soit du vendredi 18 décembre 2026 jusqu'au dimanche 3 janvier 2027 inclusivement et que le bureau municipal reprenne ses activités régulières le lundi 4 janvier 2027.

3.7. Renouvellement des contrats d'assurances 2027

2026-11-312

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire détient différents contrats d'assurances couvrant notamment les biens municipaux, la responsabilité civile, les véhicules municipaux ainsi que les assurances des élus et employés;

Considérant que la documentation relative au renouvellement des contrats d'assurances pour l'année 2027 a été reçue;

Considérant que les conditions, garanties et montants d'assurance ont été analysés et jugés conformes aux besoins de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Claude Vadnais, appuyé par Madame Martine Bachand et résolu que le renouvellement des contrats d'assurance municipaux pour la période débutant le 31 décembre 2026 soit accepté tel que présenté et que le paiement de la prime d'assurance, au montant de 132 332,92 $, soit autorisé et imputé au poste budgétaire approprié.

Autorisant aussi le directeur général à signer tout document requis et à effectuer le paiement dans les délais prescrits.

3.8. Offre de service - MUNIA

2026-11-313

Considérant que le logiciel MUNIA est un outil d'intelligence artificielle conçu spécifiquement pour répondre aux besoins du milieu municipal;

Considérant que l'utilisation de cet outil pourrait permettre d'améliorer l'efficacité du travail administratif, de réduire le temps consacré à certaines tâches et de soutenir le personnel dans le traitement des demandes d'accès à l'information;

Considérant l'intérêt de la Municipalité à évaluer les avantages et les limites de cet outil dans le cadre d'un projet pilote avant d'envisager une utilisation à plus grande échelle;

Considérant l'offre de service reçue pour une période d'essai de 3 mois, visant l'installation du logiciel sur deux 2 postes de travail, pour un coût total de 390 $, plus les taxes applicables;

Il est proposé par Monsieur Serge Desjardins, appuyé par Madame Marie-Josée Deaudelin et résolu:

D'autoriser la participation de la Municipalité au projet pilote d'utilisation du logiciel d'intelligence artificielle MUNIA pour une période de 3 mois, sur deux 2 postes de travail, au coût total de 390 $, plus les taxes applicables.

D'autoriser la direction générale à remplir et à transmettre le formulaire « Munia - Identification des licences » pour les 2 licences autorisées et à communiquer les renseignements nécessaires à la création des comptes et à l'ouverture des accès afin de pouvoir rejoindre une éventuelle implantation de Munia à l'échelle régionale;

3.9. Renouvellement 2027 - Adhésion FQM

2026-11-314

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) regroupe et représente les municipalités locales, les municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que diverses régies et organisations municipales du Québec ;

Considérant que la FQM offre à ses membres des services-conseils, des formations, des outils de gestion, ainsi qu'un soutien dans la défense des intérêts municipaux auprès des instances gouvernementales ;

Considérant que l'adhésion annuelle à la FQM permet à la Municipalité de bénéficier de ces avantages et de demeurer informée des enjeux municipaux actuels ;

Considérant que la cotisation annuelle pour l'année 2027 s'élève à 4 421,72 $, selon l'avis de renouvellement reçu de la FQM ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Kevin Baillargeon, appuyé par Monsieur Michael Bazinet et résolu que la Municipalité de Saint-Liboire renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2027 et que le paiement de la cotisation annuelle au montant de 4 421,72 $ soit autorisé et imputé au poste budgétaire approprié.

3.10. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses 2026

2026-11-315

Le directeur général et greffier trésorier procède au dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses de la municipalité, et ce, conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

3.11. Affichage d'un poste de directeur des travaux publics

2026-11-316

Considérant que la structure organisationnelle de la Municipalité comprenait auparavant un poste de directeur du Service des travaux publics;

Considérant que le conseil municipal a évalué l'impact de ce fonctionnement transitoire et juge opportun, pour assurer une planification stratégique optimale et la saine gestion à long terme des infrastructures municipales, de revenir à sa structure organisationnelle initiale;

Il est proposé par Monsieur Michael Bazinet, appuyé par Monsieur Kevin Baillargeon et résolu d'autoriser le directeur général à procéder à l'affichage du poste de directeur (ou directrice) du Service des travaux publics et à entreprendre le processus de recrutement, incluant l'analyse des candidatures et la tenue des entrevues;

Que la direction présente, le cas échéant, une recommandation d'embauche au conseil pour approbation finale.

3.12. Contribution financière au Comité du Parc 0-5 ans Ramsey pour l'organisation d'un 5 à 7

2026-11-317

Considérant que le comité du Parc 0-5 ans Ramsey souhaite favoriser la participation et la mobilisation de partenaires potentiels dans le cadre du projet du parc Gosselin;

Considérant que le comité prévoit tenir un 5 à 7 le 18 novembre prochain afin de présenter le projet et d'y inviter notamment des promoteurs, des partenaires et d'autres personnes susceptibles d'y contribuer;

Considérant que le conseil municipal juge opportun de soutenir cette initiative visant à faire connaître le projet et à susciter l'intérêt de partenaires éventuels;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Monsieur Kevin Baillargeon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser une contribution financière maximale de 500 $, taxes incluses, pour l'organisation du 5 à 7 du comité du Parc 0-5 ans Ramsey qui se tiendra le 18 novembre prochain;

3.13. Demande d'oriention projet éolien

2026-11-318

Considérant qu'Hydro-Quebec a lancé un appel d'offre en avril 2026, visant l'acquisition d'un bloc de 5 à 10 TWh d'énergie éolienne, dans le but de répondre aux besoins actuels et futurs en approvisionnement électrique du Québec;

Considérant qu'Hydro-Quebec a rendu publique, dans le cadre de l'appel d'offre, une carte présentant le potentiel d'intégration d'énergie éolienne à son réseau de transport pour les projets susceptibles d'être mis en service entre 2031 et 2035;

Considérant que le territoire de la municipalité de Saint-Liboire représente un territoire intéressant pour 2 promoteurs éoliens;

Considérant les discussions des différents candidats de tous les partis dans la circonscription Daniel-Johnson lors de la dernière élection du 5 octobre 2026;

Il est proposé par Madame Martine Bachand, appuyé par Monsieur Serge Desjardins et résolu de demander au gouvernement actuel une position rapide et claire sur les projets éoliens actuels et futurs sur notre territoire.

3.14. Démarches auprès du MAMH pour l'augmentation du cautionnement du Centre de loisirs de Saint-Liboire

2026-11-319

Considérant qu'obtenir une augmentation du cautionnement du Centre de Loisirs de Saint-Liboire est requis pour la poursuite de ses activités;

Il est proposé par Monsieur Claude Vadnais, appuyé par Monsieur Serge Desjardins et résolu de mandater le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin d'obtenir une augmentation du cautionnement du Centre de loisirs de Saint-Liboire, portant le montant du cautionnement à 7 500 000$.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1. Fin des travaux du 7ième rang

2026-11-320

Considérant que les travaux de réfection réalisés sur le 7e Rang sont terminés;

Considérant que les travaux exécutés sont conformes aux exigences du volet;

Considérant qu'il y a lieu d'aviser le conseil municipal de la fin des travaux;

Il est proposé par Monsieur Kevin Baillargeon, appuyé par Monsieur Michael Bazinet et résolu d'aviser le conseil municipal que les travaux réalisés sur le 7e Rang sont terminés et conformes aux exigences du volet concerné.

5.2. Autorisation de droit de passage - Club 3 et 4 roues compté Johnson inc. - Saison 2026-2027

2026-11-321

Considérant que le Club 3 et 4 roues comté Johnson inc. a présenté à la Municipalité une demande d'autorisation de droits de passage pour la circulation de véhicules tout-terrain sur certaines rues, routes et certains rangs faisant partie du tracé de ses sentiers hivernaux pour la saison 2026-2027;

Considérant que le Club doit fournir à la Fédération québécoise des clubs quads les autorisations accordées par les municipalités afin de maintenir ses droits de passage et de satisfaire aux exigences applicables en matière d'assurance;

Considérant que le conseil municipal juge opportun d'appuyer les activités du Club, sous réserve du respect des lois, des règlements et des conditions applicables;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Desjardins, appuyé par Monsieur Claude Vadnais, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le Club 3 et 4 roues comté Johnson inc., pour la saison 2026-2027, à circuler en véhicule tout-terrain sur les portions de rues, de routes et de rangs municipaux correspondant au tracé de ses sentiers hivernaux déjà établi, sous réserve des autorisations requises des propriétaires concernés et du respect de la législation et de la réglementation applicables;

Que le Club soit responsable de l'installation, de l'entretien et du maintien de la signalisation requise sur le tracé autorisé, conformément aux normes applicables, afin d'assurer la sécurité des quadistes et des autres usagers;

5.3. Octroi du contrat pour le ponceau de la rue Lacroix - Grand cours d'eau, branche ouest

2026-11-322

Considérant que des travaux de remplacement du ponceau de la rue Lacroix - Grand cours d'eau, branche ouest sont requis;

Considérant que la MRC des Maskoutains a transmis à la municipalité la soumission de leur entrepreneur, Huard Excavation, pour la réalisation de ces travaux;

Il est proposé par Monsieur Kevin Baillargeon, appuyé par Monsieur Michael Bazinet et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de remplacement du ponceau de la rue Lacroix - Grand cours d'eau, branche ouest à la soumission de l'entrepreneur Huard Excavation au montant de 103 316,54$ taxes incluses.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1. Inscription formation de traitement d'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution - Sébastien Rosa

2026-11-323

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire souhaite assurer la formation continue de ses employés responsables du traitement et de la distribution de l'eau potable ;

Considérant que la formation OTUFD (Traitement d'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution) est nécessaire pour maintenir les compétences requises et assurer la conformité aux normes en vigueur ;

Considérant que cette formation représente un investissement essentiel pour la qualité du service offert à la population ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Michael Bazinet, appuyé par Madame Martine Bachand et résolu d'autoriser l'inscription de Sébastien Rosa à la formation OTUFD - Traitement d'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution, et ce, au montant de 2990.00$ plus les taxes applicables.

6.2. Achat de produits chimiques - Traitement de l'eau potable

2026-11-324

Considérant que la Municipalité doit assurer l'approvisionnement en produits chimiques nécessaires au fonctionnement de l'usine de traitement de l'eau potable;

Considérant les soumissions reçues de Branntag et d'Univar Solutions;

Considérant que Brenntag a soumis un prix de 2,0679 $/kg pour le de *Bisulfite*, ainsi qu'un prix de 2,07 $/kg pour la *Soude Caustique;*

Considérant qu'Univar Solutions a soumis un prix de 1,75 $/kg pour l'*Acide Citrique;*

Il est proposé par Monsieur Kevin Baillargeon, appuyé par Monsieur Michael Bazinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de 250 kg de Bisulfite et de 300 kg de Soude Caustique auprès de Brenntag, au coût total de 1 137,98 $ avant taxes, ainsi que de 250 kg d'Acide Citrique auprès d'Univar Solutions, au coût total de 437,50 $ avant taxes et frais de transport (75$).

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1. PIIA-03-10 : 157 Saint-Patrice - Lot 1 346 242

2026-11-325

Considérant qu'une nouvelle demande de certificat d'autorisation conforme aux règlements d'urbanisme a été déposée;

Considérant que des demandes de permis ont toujours été présentées pour ce projet;

Considérant que les couleurs initialement choisies par le conseil municipal et le CCU n'ont pas été utilisées;

Considérant qu'aucune inspection n'a été effectuée depuis le début des travaux;

Considérant que les rénovations ont tout de même été faites de bonne foi;

Considérant que les travaux de rénovation sont conformes aux objectifs et aux critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale No.367-23;

Considérant que les travaux sont presque terminés;

Considérant qu'une fenêtre du garage n'est pas de couleur noire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Claude Vadnais, appuyé par Monsieur Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter de la demande de permis pour terminer les travaux, sous réserve que le cadre de la fenêtre située sur la façade avant du garage soit peint en noir ou remplacé par un cadre noir.

Bien que les couleurs initialement choisies par le conseil municipal et le CCU n'aient pas été respectées, le CCU considère, à la suite de la rencontre avec la propriétaire, que les objectifs visés par le plan d'implantation et d'intégration architecturale sont tout de même respectés. Le conseil tient également compte de la bonne foi de la demandeuse et des démarches effectuées tout au long du projet, notamment le dépôt de demandes de permis complètes. Ces éléments sont considérés favorablement dans l'analyse du dossier.

7.2. PIIA-04-10 : 186 Saint-Patrice - Lot 1 346 201

2026-11-326

Considérant qu'une demande de certificat d'autorisation conforme aux règlements d'urbanisme a été déposée ;

Considérant que la maison a été construite en 1890 ;

Considérant que le revêtement actuel de la maison est en agrégat ;

Considérant qu'la maison et le garage présentent un état général nécessitant des travaux de rénovation et de restauration ;

Considérant que les travaux proposés, à l'exception de ceux concernant les deux balcons, répondent aux objectifs et aux critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale no 367-23 ;

Considérant que le résultat des travaux s'harmoniserait bien avec les bâtiments environnants et le noyau villageois ;

Considérant que les balcons existants sont en bois peint ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Claude Vadnais appuyé par Monsieur Serge Desjardins et résolu:

D'accepter le projet de rénovation extérieure du bâtiment principal et du garage, à l'exception des travaux concernant les deux balcons, conformément aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Le conseil considère que, bien que les rénovations proposées ne préservent pas parfaitement l'apparence architecturale d'origine de la maison, le style architectural général est conservé et que le résultat final s'harmonisera avec les bâtiments environnants et le noyau villageois. De plus, les tonalités de couleurs proposées demeurent similaires à celles de la maison actuelle. Le conseil considère également que le remplacement du revêtement en agrégat est justifié, ce type de revêtement étant aujourd'hui moins privilégié dans les projets de rénovation.

Concernant les deux balcons, le conseil demande qu'une nouvelle proposition soit soumise, précisant le matériau et le traitement de finition envisagés. Bien que les balcons existants soient en bois peint, la demande actuelle prévoit l'utilisation de bois traité. La nouvelle proposition devra permettre d'assurer une meilleure harmonisation avec les rénovations projetées et le caractère architectural de la maison. Un matériau ou une finition similaire à ceux des balcons existants pourrait notamment être envisagé.

Le conseil autorise la réalisation des autres travaux prévus au projet, conformément aux plans soumis, et demande que les travaux concernant les deux balcons fassent l'objet d'une proposition révisée et d'une approbation ultérieure avant leur réalisation.

7.3. Autorisation d'une demande de démolition pour l'immeuble situé au 56-58 rue Saint-Patrice - lot 5 798 647

2026-11-327

Considérant qu'une demande d'autorisation de démolition a été déposée par le propriétaire de l'immeuble situé sur le lot 5 798 647;

Considérant que l'avis public relatif à la demande d'autorisation de démolition a été dûment publié le 28 septembre 2026, conformément aux dispositions du Règlement numéro 374-24 sur les demandes de démolition d'immeubles;

Considérant qu'une audition publique s'est tenue le 7 octobre 2026 à 18h, conformément aux dispositions du Règlement numéro 374-24 sur les demandes de démolition d'immeubles et qu'aucune opposition à la demande de démolition n'a été exprimée lors de cette audition;

Considérant qu'aucune opposition motivée à l'encontre de la demande de démolition n'a été reçue;

Considérant que le projet de réutilisation du sol dégagé, visant le réaménagement d'une aire de stationnement sur ledit lot, a déjà été approuvé et accepté par le conseil suivant la résolution numéro 2026-08-244 adoptée lors de la séance du 4 août 2026;

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation prévus à l'article 22 du Règlement numéro 374-24 sur les demandes de démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Saint-Liboire;

Il est proposé par Monsieur Serge Desjardins, appuyé par Monsieur Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 56-58 rue Saint-Patrice;

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. Autorisation feu d'artifice - Fête d'hiver 2027

REPORTÉ

8.2. Appui à la grande semaine des tout-petits (GSTP)

2026-11-328

Considérant que la onzième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 16 au 22 novembre 2026;

Considérant que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

Considérant que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société de l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en oeuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

Considérant que les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Madame Martine Bachand et résolu que le conseil autorise le maire à proclamer verbalement la semaine du 16 au 22 novembre 2026, la Grande semaine des tout-petits! Et que le conseil autorise le maire à procéder à la Levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits.

8.3. Autorisation d'une dépense de 300 $ pour l'achat de prix dans le cadre du concours de dessin du service de garde de l'école Henri-Bachand, parrainé par le comité CCR

2026-11-329

Considérant que le service de garde de l'école Henri-Bachand organise un concours de dessin;

Il est proposé par Madame Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Monsieur Serge Desjardins et résolu**,** d'autoriser une dépense de 300 $ taxes incluses pour l'achat de plusieurs prix qui seront offert dans le cadre du concours de dessin organisé par le service de garde de l'école Henri-Bachand.

9. DIVERS

10. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

12. CORRESPONDANCES

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-11-330

Il est proposé par Madame Martine Bachand, appuyé par Monsieur Michael Bazinet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20H20.

_____	_____
Yves Winter, maire	Sylvain Laplante, Directeur général

Annexe 1

ACHAT	ACHAT CAFÉ - BUREAU	79.98	$
ADMQ	WEBINAIRE - ACCES AUX DOCUMENTS	155.22	$
ADN COMMUNICATION	PLATEFORME WEB-LICENCE MENS.	51.68	$
AGENCE DU REVENU CANADA- tx RÉDUIT	DAS FED TAUX RÉDUIT SEPT 2026	5 154.50	$
AGENCE DU REVENU DU CANADA-TX RÉGULIER	DAS PROVINCIAL SEPT 2026	16 826.26	$
AGISKA COOPERATIVE	COMBINAISON - VOIRIE	86.37	$
BATTERIES EXPERT ST-HYACINTHE/MASKA ENR.	ACHAT BATTERIE AGM 6V ET 12V	206.85	$
BATTERIES EXPERT ST-HYACINTHE/MASKA ENR.	ACHAT BATTERIE AGM 6V	28.69	$
BAZINET MICHAEL	FRAIS CONGRES FQM 2026-MICHAEL	814.41	$
BELL MOBILITE	TÉLÉPHONIE OCTOBRE 2	247.49	$
BELL MOBILITE	TÉLÉPHONIE SEPTEMBRE	247.49	$
BERGERON MARIO	ACHAT 5 MICRO-ONDES LOISIRS	919.75	$
BUROPRO CITATION	FOURNITURES BUREAU	81.01	$
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES	FORM.S.CANTIN+C.VALLÉE-VERS 4	2 598.00	$
CHUCK & CO	SERVICE D'ARCHIVAGE - AUTRE	1 207.24	$
COMPRESSEURS QUEBEC	RÉPARATION COMPRESSEUR	712.28	$
CONTROLE P.M. INC	CARTES D'AUTOMATE PUIT #05	6 041.94	$
CONTROLE P.M. INC	TR. ANNUEL USINE FILTRATION	7 041.79	$
CONTROLE P.M. INC	CABLE DE RACCORDEMENT PUIT#05	4 221.88	$
CONTROLE P.M. INC	CARTE D'ALIMENTATION SUPPL.	536.93	$
CONTROLE P.M. INC	SONDE D'EAU PUIT #05	4 369.05	$
DEAUDELIN MARIE-JOSEE	FRAIS CONGRES FQM 2026-MJ-SD	883.68	$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE - RRS	COTISATION RRS SEPT	5 646.93	$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE- ASS COLL	COTISATION ASS COLL. OCT 2026	5 889.52	$
EUROFINS	ANALYSE EAU USÉE	428.22	$
EUROFINS	ANALYSE EAU POTABLE	518.25	$
EUROFINS	ANALYSE EAU BRUTE	80.43	$
FERME B & E LAPALME SENC	COMP 24-08 AU 04-10-2026	4 828.95	$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	AVIS DE MUTATION SEPT 2026	36.00	$
GROUPE CONSEIL UDA INC.	CACUL COMP. FINANCIERE 15012-1	694.45	$
GROUPE MASKA INC	FOURNITURES CASERNE	11.62	$
HEINE DENISE	COMITÉ DES AINÉS AOUT-SEPT2026	593.35	$
HYDRO QUEBEC	58 RUE DES SAULES - PUBLIC	7.45	$
HYDRO QUEBEC	110 RUE DES ÉRABLES	86.15	$
HYDRO QUEBEC	141 RUE RODIER	125.52	$
HYDRO QUEBEC	151 RUE GABRIEL - PUBLIC	492.53	$
HYDRO QUEBEC	162 RUE GABRIEL - CASERNE	427.94	$
HYDRO QUEBEC	52 RUE LEMONDE	91.33	$
HYDRO QUEBEC	110 TSSE BAGOT	2 400.75	$
HYDRO QUEBEC	105 RUE LACROIX	2 183.46	$
KEMIRA	COAGULANT POUR L'EAU	12 676.39	$
LIBERTEVISION INC.	CONTRAT OCT 2026 A OCT 2027	275.94	$
LOISIRS SAINT-LIBOIRE	REMB FRAIS D'INTERETS-SEPT2026	19 686.77	$
MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	DAS FED TAUX REG SEPT 2026	640.88	$
MRC LES MASKOUTAINS	MISE A JOUR AU ROLE (24 SEPT)	3 759.64	$
MUNICIPALITÉ DE STE-HÉLÈNE DE BAGOT	PRATIQUE SEPTEMBRE 2026	75.06	$
NALU ÉDUCATION	PLAN 3D PARC ENFANT 0-5 ANS	1 724.63	$
PAYSAGEMENT BENOIT & FRERES INC.	ENTRETIEN GAZON VERS 6 DE 6	2 644.43	$
PG SOLUTIONS inc	INSTALLATION ET ACTIVATION PG	43 090.81	$
RELAIS ROUTIER PETIT INC.	RÉPARATION UNITÉ #225-CASERNE	1 535.14	$
SECURITE MASKA (1982 INC.)	INSP ET RECHARGE AIR COMPRIMÉ	252.94	$
SERVICES DANIEL TOUCHETTE (LES)	ENTRETIEN MÉNAGER 1 AU 30-09	1 375.00	$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ACHAT TIMBRES	1 425.69	$
SOGETEL	TÉLÉCOMMUNICATIONS OCT 2026	2 156.95	$
VISA DESJARDINS	4 URNES A CAFÉ EN AC	956.88	$
WINTER YVES	FRAIS CONGRES FQM 2026-YVES	1 166.23	$
YERGEAU J.P. AUTOMOBILE INC.	PROBLEME DE CHARGEUR - VOIRIE	150.00	$
		170 648.72	**$**

Annexe 2

9398-0852 QUEBEC INC	REMB BRANCHEMENT AQU	5 000.00	$
9398-0852 QUEBEC INC	REMB BRANCHEMENT AQU	5 000.00	$
9398-0852 QUEBEC INC	REMB BRANCHEMENT AQU	5 000.00	$
ACHAT	ACHAT DE SACS POUR D	35.64	$
AIR LIQUIDE CANADA INC	LOCATION AIR LIQUIDE	674.03	$
ARSENAL (L')	RÉPARATION AUTO-POMP	1 355.56	$
ARSENAL (L')	INSP ANNUELLE ÉCHELL	1 752.50	$
BATTERIES EXPERT ST-HYACINTHE/MASKA ENR.	BATTERIE AGM 12V7.5	48.24	$
BENOIT SEBASTIEN	COMITÉ CCU 8 OCTOBRE	40.00	$
BERGERON MARIO	ACHAT DE 3 CUISINIER	2 931.83	$
BUROPRO CITATION	ACHAT LIVRES OCTOBRE	556.30	$
ACHAT	ACHAT EAU ET PRODUIT	42.56	$
ACHAT	ACHAT BONBONS HALLOW	57.45	$
DESAUTELS PATRICK	COMITÉ CCU 8 OCTOBRE	40.00	$
DESJARDINS SERGE	COMITÉ CCU 8 OCTOBRE	40.00	$
ENVIRO-STEP TEHCNOLOGIES INC.	2E ÉCHANTILLONAGE 12	413.91	$
FADOQ St-Liboire	ACHAT D'UNE TABLE PO	480.00	$
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	ADHÉSION A LA FQM 20	4 421.72	$
FERME B & E LAPALME SENC	COMPENSATION 05-10 A	1 609.65	$
FQM ASSURANCES	ASSURANCES BATIMENTS	132 332.92	$
FQM ASSURANCES	ASSURANCES ACCIDENTS	1 721.38	$
GERARD DION & FILS INC.	FOURNITURES PUIT #05	1 330.44	$
GERARD DION & FILS INC.	FUSE 20A 600V	266.24	$
GERARD DION & FILS INC.	FIL ACWU 3/1 POUR PU	15 521.63	$
GRAPHICA IMPRESSION INC	IMPRESSION DE CHEQUE	327.57	$
GROUPE CONSEIL UDA INC.	DEMANDE AUTORISATION	13 349.11	$
HYGIENE PLUS INC.	TOILETTE LAVABO (11-	540.38	$
HYGIENE PLUS INC.	TOILETTE LAVABO (11-	540.38	$
HYGIENE PLUS INC.	TOILETTE LAVABO (11-	540.38	$
HYGIENE PLUS INC.	TOILETTE LAVABO (11-	540.38	$
HYGIENE PLUS INC.	TOILETTE LAVABO (11-	540.38	$
LAFLAMME PATRICE	COMITÉ CCU 8 OCTOBRE	40.00	$
LNA	HON PROFESSIONNEL DO	1 853.98	$
MARCHE SYLVAIN MARTEL INC	ACHAT BATTERIE POUR	7.48	$
MRC LES MASKOUTAINS	TRAVAUX DE PAVAGE RU	1 810.68	$
MUNICIPALITE ST-VALERIEN-MILTON	ENTRAIDE 10 OCTOBRE	651.93	$
NSLONE INFORMATIQUE	CONTRAT DE SERVICE (	1 034.78	$
NSLONE INFORMATIQUE	BIT DEFENDER GRAVITY	1 552.16	$
NSLONE INFORMATIQUE	FORFAIT DE SURVEILLA	468.27	$
PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	SANGLE MULTI-USAGE K	354.37	$
PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	ADAPTATEURS POUR CYL	941.62	$
RÉGIE INTERM. D'ACTON ET DES MASKOUTAINS	QUOTE-PART POUR 2026	7 179.25	$
RÉGIE INTERM. D'ACTON ET DES MASKOUTAINS	COLLECTE MATIERES OR	11 202.63	$
RÉGIE INTERM. D'ACTON ET DES MASKOUTAINS	ÉLIMINATION DES RÉSI	15 297.17	$
RESEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE	REMPLACEMENT DE L'OR	125.90	$
ROLEC SYSTÈME DE SÉCURIÉT ÉLECTRONIQUE	INSPECTION ANNUEL	778.38	$
SECURE EXCHANGES	6 LICENCES AVANCÉ-A	578.64	$
SECURITE MASKA (1982 INC.)	INSP ET RECHARGE AIR	56.34	$
THERRIEN, COUTURE S.E.N.C.R.L.	HON PROFESSIONNELS A	655.36	$
ULTRAMAR ENERGIE	DIESEL GARAGE MUNI.	257.24	$
ULTRAMAR ENERGIE	DIESEL GARAGE MUNI.	175.92	$
ULTRAMAR ENERGIE	DIESEL GARAGE MUNI.	426.93	$
ULTRAMAR ENERGIE	DIESEL GARAGE MUNI.	215.03	$
VILLE DE SAINT-HYACINTHE	FRAIS ANNUEL 2026 CO	1 472.64	$
		244 187.28	**$**